

Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

[Cacher Plus d'informations](#)



La taxe sur les jeux et paris

La taxe sur les jeux et paris englobe toute opération se caractérisant par le fait que les participants engagent une somme avec risque de perte, dans l'espoir de recueillir un avantage en espèces ou en nature.

La manière dont il est pris part au pari (verbalement, par écrit, par téléphone, internet, e-mail, SMS...) est sans importance.

La répartition des compétences en bref

	le taux d'imposition	la base d'imposition	les exonérations
Qui détermine	Région de Bruxelles-Capitale	Région de Bruxelles-Capitale	Région de Bruxelles-Capitale
Bénéficiaires	La Région de Bruxelles-Capitale		
Perception de la taxe	Pour la Région de Bruxelles-Capitale, la taxe est toujours perçue par l'Autorité fédérale.		

En savoir plus?

Vous trouverez davantage d'informations sur la page du [Service Public Fédéral Finances](#).

Contact

Guichets

Gare du Nord, étage 1,5

Rue du Progrès 80
1030 Bruxelles

T (0032) 02.430.60.60
F (0032) 02.430.61.00
info.fiscalite@sprb.brussels

Heures d'ouverture

Aujourd'hui ouvert de 09:00 jusque 11:45

Demain ouvert de 09:00 jusque 11:45

[Cliquer ici pour nos heures d'ouverture](#)